

DOSSIER DE PRESSE
Mercredi 16 février 2022

Présentation de la nouvelle Charte des 1 000 pour l'insertion et l'emploi



SOMMAIRE

03 INTRODUCTION

07 1. UN CONSTAT SOCIO-ÉCONOMIQUE
CONTRASTÉ ET DES POPULATIONS PRÉCAIRES
RELATIVEMENT IMPORTANTES QUI DEMEURENT
ÉLOIGNÉES DE L'ACTIVITÉ

08 2. TÉMOIGNAGES DE PERSONNES EMBAUCHÉES
DANS LE CADRE DE LA CHARTE DES 1 000

09 3. LA NOUVELLE CHARTE DES 1 000

- Les prochains objectifs de la Métropole de Lyon quant à la Charte des 1 000
- Focus sur la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e)
- Témoignages d'entreprises
- Typologie des entreprises signataires de la Charte des 1 000
- Animation annuelle et suivi des entreprises par la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi

INTRODUCTION

Agir pour la prévention et la lutte contre la pauvreté est une priorité de l'exécutif métropolitain. Cette stratégie, à la croisée des compétences État et Métropole, permet d'intervenir auprès des publics les plus fragiles, en décloisonnant les dispositifs et en renforçant les coopérations entre les acteurs du territoire pour répondre aux situations les plus complexes, mêlant notamment problématiques d'hébergement et problématiques d'insertion.

La Charte des 1 000 entreprises pour l'insertion et l'emploi, lancée en 2016 sur la base de la Charte des 1 000 initiée par la Ville de Lyon et par la Maison de l'emploi (devenue Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi), rassemble en 2020 **1 139 entreprises signataires**.

Ce qui s'est traduit notamment par la concrétisation à ce jour de 1 427 engagements, réalisés au bénéfice de 5 000 personnes.

Cette charte permet à chaque entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité, de mener des actions opérationnelles en faveur de l'emploi et de l'insertion, et d'avoir un interlocuteur dédié à cela. La Charte des 1 000 entreprises pour l'insertion engage l'État, la Métropole et Pôle Emploi et l'ensemble des communes et des consulaires du territoire.



© DR

Pascal Mailhos, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

« *Lorsqu'il est question d'inclusion et d'insertion professionnelle, on pense souvent au rôle des pouvoirs publics. Ils jouent évidemment un rôle clé, et l'État fait beaucoup, par exemple avec le plan 1 jeune 1 solution. Mais ne parler que des pouvoirs publics serait oublier le rôle essentiel des entreprises, acteurs de l'insertion professionnelle puisque ce sont elles qui font le choix d'accueillir en stage, de proposer un contrat de travail ou d'apprentissage. Il n'y a pas d'inclusion et d'insertion professionnelle sans les entreprises. Chaque jeune, chaque personne éloignée de l'emploi à qui on donne sa chance, c'est une richesse pour l'entreprise qui l'accueille, c'est la promesse républicaine qui est tenue. Je veux dire aux entreprises engagées : merci, et continuons !* »



© Libre de droits

Joseph Sanfilippo, Directeur territorial de Pôle Emploi Rhône

« *Je soutiens avec conviction la Charte des 1000 qui permet à des entreprises de s'engager dans leurs recrutements, de manière volontariste et dans une dynamique d'inclusion. En effet, l'intégration de profils inattendus et plus diversifiés enrichit l'entreprise. Par ailleurs, cette démarche témoigne très concrètement de progrès en termes de responsabilité économique et sociale. Dans le Rhône, et dans un contexte de tensions sur les recrutements, je confirme cette nécessité de travailler avec les entreprises, de manière innovante, au service de l'insertion des publics.* »



© Olivier Chassignole

Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon

« *Accompagner l'engagement des entreprises et des personnes, salariées ou en recherche d'emploi, passe par un soutien renforcé des entreprises et des acteurs économiques du territoire, en faveur de l'insertion professionnelle.*

Via cette nouvelle Charte des 1000, la Métropole, aux côtés de l'État, souhaite rendre l'insertion par l'emploi plus facile et plus vertueuse. Par exemple, nous aiderons davantage les entreprises à s'outiller pour embaucher les personnes les plus éloignées de l'emploi, car personne n'est inemployable ! »



© Yemi Bosia

Séverine Hémain, Présidente de La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi

« *La nouvelle Charte des 1000 se poursuit et s'améliore : à la demande de la Métropole de Lyon, un travail de consultation a été fait, auprès de 219 entreprises et de nombreux partenaires emploi et insertion du territoire. Les entreprises adhérentes s'engagent à recruter, former et accompagner des personnes éloignées du monde du travail, sur le long terme. De quoi aider les bénéficiaires du RSA à retrouver un emploi durable, rapidement.* »

Aujourd'hui est présentée la nouvelle Charte des 1 000 : elle se veut plus engageante, avec un impact recherché plus mesurable ; elle engage les entreprises à se donner des objectifs et à être dans une démarche de progrès. S'engager aux côtés de la Métropole de Lyon pour conduire des actions en faveur de l'insertion et de l'emploi sur le territoire, c'est permettre aux entreprises de contribuer à un développement équilibré de celui-ci. Cette charte, dans laquelle sont engagées plus de 1000 entreprises à ce jour, sert notamment à :



- faciliter les recrutements,
- développer une véritable politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE),
- développer un réseau professionnel.

La nouvelle Charte des 1 000 est une des premières réalisations opérationnelles de mise en œuvre du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'Emploi 2022- 2026 depuis son vote en Conseil Métropolitain, le 24 janvier dernier.

La Charte des 1000 se met en œuvre de façon partenariale et participative, en impliquant directement les chefs d'entreprise, les salariés et leurs représentants pour que se développent des entreprises plus inclusives et plus accueillantes à tous, quels que soit la commune d'implantation, le secteur d'activité ou la taille des entreprises et employeurs.

Le Programme Métropolitain d'Insertion pour l'Emploi (PMI'e) 2022-2026 est l'opportunité pour la Métropole de Lyon de partager une stratégie intégrée et cohérente visant l'insertion dans l'emploi des personnes qui en sont éloignées et la mobilisation des acteurs économiques à cette fin. Capitalisant sur les enseignements du précédent PMI'e (2016-2020), l'élaboration du nouveau PMI'e est également une opportunité pour mobiliser et réunir les acteurs issus de l'emploi, de l'insertion, du développement économique, à la fois du monde public, associatif, parapublic et privé, et représentant l'ensemble des compétences techniques et sectorielles nécessaires pour répondre aux enjeux de l'emploi et de l'insertion sur le territoire. Un travail de concertation important a permis de formaliser la présente stratégie. Ces lignes directrices viennent s'intégrer aux dispositifs existants, en identifiant des complémentarités pour en démultiplier l'impact auprès des publics en insertion.

Des axes stratégiques ont été ainsi identifiés et portent sur les problématiques rencontrées par les personnes en insertion, notamment sur la levée des freins à l'emploi et l'amélioration de leur accès aux droits (axe n°1) – incluant les problématiques liées à l'inclusion numérique, à la santé notamment mentale, la mobilité, la garde d'enfant, la (re)mobilisation des publics par le sport et la culture.



La Métropole souhaite sécuriser les parcours d'insertion des personnes, en améliorant l'information des professionnels et du public, et l'implication des personnes dans le choix de leur parcours (axe n°2). Au cours des travaux de concertation, il a été jugé également stratégique de prendre en compte les spécificités de certains publics (personnes handicapées, habitants des QPV/QVA, femmes et migrants) tout en conférant une place prioritaire aux jeunes en précarité dont il faut favoriser l'insertion (axe n°3).

Dans la continuité de ces trois axes stratégiques centrés sur l'utilisateur, deux axes stratégiques sont orientés vers les entreprises et leurs salariés, afin d'en favoriser l'engagement en faveur de l'insertion par différents moyens. Ces lignes directrices du PMI'e viennent s'intégrer aux dispositifs existants, notamment la Charte des 1 000 ; en répondant aux enjeux des tensions de recrutement dans les filières d'avenir, et en poursuivant le développement d'achats socialement responsables et des clauses sociales dans les marchés publics de la Métropole (axe n°4).

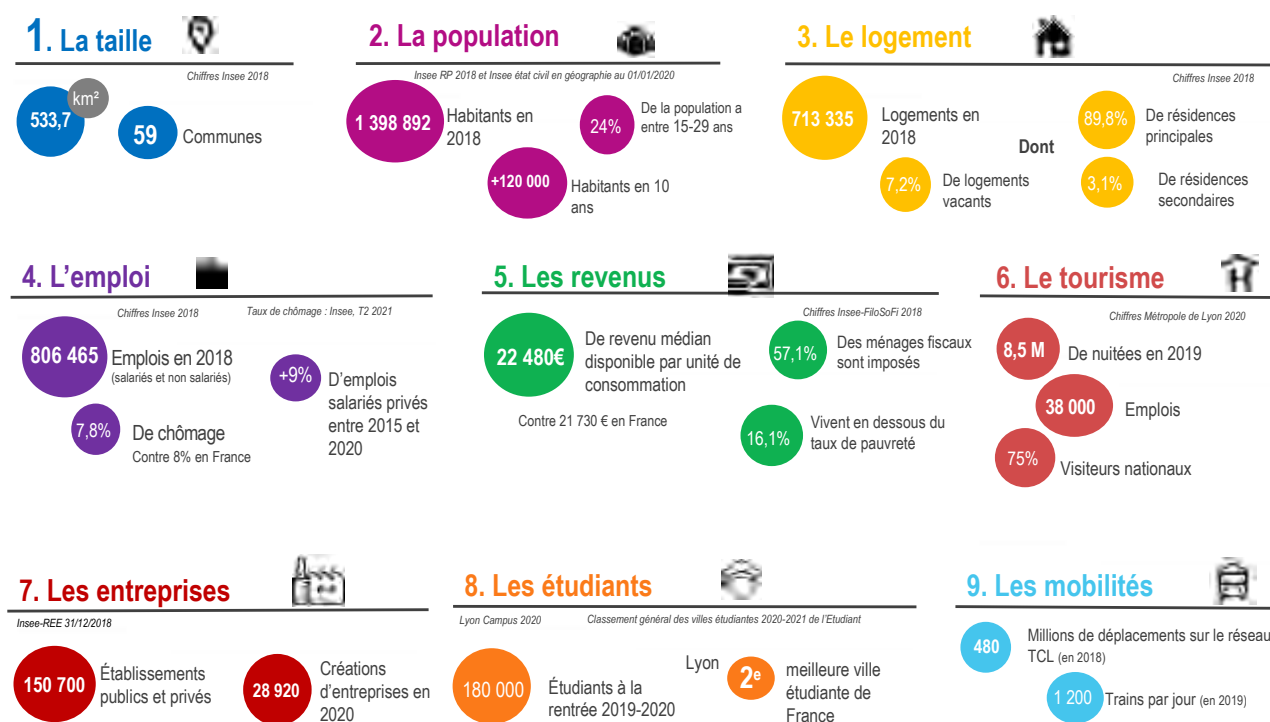
Une priorité est assignée au soutien au développement des entreprises à vocation d'insertion, en contribuant à la fois au développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) qui interviennent et agissent en faveur de l'emploi des publics fragiles, et à l'essaimage de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs Longue Durée (axe n°5).

Enfin, deux axes transversaux parcourent le PMI'e et les axes stratégiques, à la fois pour renforcer la participation et l'implication des personnes concernées et les remettre au cœur du dispositif (axe n°6) ; et améliorer la coordination des acteurs et les logiques collaboratives pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi (axe n°7).

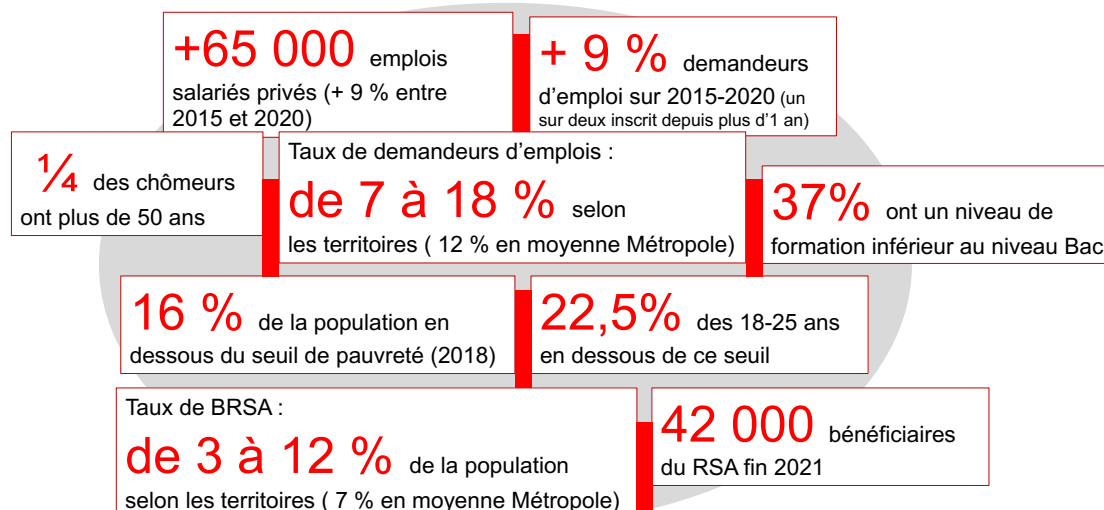
Le nouveau PMI'e est le reflet fidèle des besoins évoqués par les acteurs, des objectifs qu'ils jugent prioritaires à prendre en compte dans l'action métropolitaine, des points de perspective vers lesquels doivent converger les actions de la Métropole de Lyon et de son tissu de partenaires. En ces temps de crise sanitaire, face aux impératifs qu'imposent des circonstances particulières, ce n'est que collectivement que seront relevés les défis d'aujourd'hui et à venir en matière d'insertion et d'emploi. C'est l'esprit qui prévaudra pour la mise en œuvre du PMI'e, permettant notamment une réelle évaluation des objectifs fixés et de l'impact des mesures prises. Une gouvernance adaptée et ouverte aux divers acteurs constituera également un gage d'efficacité de la démarche.

1. UN CONSTAT SOCIO-ÉCONOMIQUE CONTRASTÉ ET DES POPULATIONS PRÉCAIRES RELATIVEMENT IMPORTANTES QUI DEMEURENT ÉLOIGNÉES DE L'ACTIVITÉ

La Métropole en quelques chiffres clés



Quelques éléments de contexte social



2.

TÉMOIGNAGES DE PERSONNES EMBAUCHÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE DES 1 000



© DR

Ricardo, 41 ans, conducteur poids lourd, recruté par Servanin, après avoir fait un stage via le projet Fair[e]

« Pour moi, l'accueil de l'entreprise a été super : chaleureux et convivial. On m'a présenté à toute l'équipe. Il n'y a pas plus heureux que moi. Je retrouve le plaisir de prendre la route. J'ai l'impression de retrouver ma liberté et ça c'est top ! »



© DR

Geneviève, opératrice de production, recrutée par Kingspan après avoir fait un stage via le projet Fair[e]

« J'ai été bien accueillie. Je m'entends bien avec mes collaborateurs, il y a du respect. Je me sens bien dans cette entreprise. On m'a montré le service de montage électrique. Je travaille en autonomie. Lors de la visite de l'entreprise, je me voyais déjà occuper un poste ici. »



© DR

Annick, demandeuse d'emploi senior, a participé à une rencontre avec des entreprises de la Charte des 1 000 pour faire des

simulations d'entretien :

« J'étais contente et satisfaite d'avoir participé à cet événement. C'est la première fois pour moi que je "pitch" devant une entreprise. C'est allé au-delà de mes attentes et les entretiens se sont très bien passés, car j'ai pu m'exprimer et surtout avoir un retour de la part du recruteur. Ça a été pour moi la cerise sur le gâteau. Il m'a tout dit, des choses justes, avec le bon ton et surtout des choses très productives pour moi. »

Geneviève, 35 ans, était en recherche d'emploi depuis plus d'un an quand elle a été positionnée sur le projet Fair[e] par son conseiller Pôle emploi Lyon 7. De formation initiale BEP coiffure obtenue à l'AFPA en 2003, elle était en recherche d'un nouveau projet professionnel. À son entrée dans le projet Fair[e], elle a émis le souhait d'intégrer le secteur professionnel de l'Industrie pour faire une formation de frigoriste ou soudeur. Lors d'une rencontre organisée par la MMI'e entre entreprises partenaires de la Charte des 1 000 et les participants du projet Fair[e], Geneviève s'est montrée intéressée pour faire un stage dans l'entreprise Kingspan, qui justement était une entreprise de l'industrie en recherche de candidat-es avec une motivation largement affichée ! Son stage a débouché... directement sur un CDI, sans passer par le contrat d'alternance initialement prévu !

Elies, 21 ans, résident QPV Chef de secteur en alternance dans le Groupe MOM

« Avant mon accompagnement, je n'avais pas tous les codes pour être un bon professionnel et pour pouvoir prétendre postuler à des offres. Je ne savais pas, je m'y prenais mal. Maintenant j'ai appris à être un bon professionnel, à avoir toutes les méthodes et les 'Best Practices' ».

3.

LA NOUVELLE CHARTE DES 1 000

La nouvelle Charte des 1 000 engage les entreprises à se donner des objectifs et à être dans une démarche de progrès. Elle permet également de prendre en compte les initiatives lancées par l'État, qui déploie sur d'autres territoires d'autres chartes PAQTE (le PACTE avec les quartiers pour toutes les entreprises) et « Les entreprises s'engagent ».

Les actions de la Charte des 1 000 ont pour objectifs de faire évoluer les pratiques de recrutement des employeurs, de sécuriser l'intégration et le maintien dans l'emploi de leurs salariés les plus fragiles, et de les sensibiliser à la qualité de vie au travail, dans un contexte où de nombreuses filières d'emploi peinent à recruter et cherchent à être plus attractives.

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi accompagne les entreprises signataires et met en œuvre les engagements qu'elles prennent. Chaque entreprise

désigne un interlocuteur et la MMI'e les accompagnent grâce à ses 12 Chargés de Liaison Entreprises Emploi (CLEE) présents sur tout le territoire métropolitain.

À titre illustratif, 1749 personnes ont pu bénéficier d'entretiens de recrutements lors d'un *job dating* organisé (215 entreprises mobilisées sur 17 *jobs dating* réalisés).

Les entreprises de la Charte des 1 000 se sont pleinement mobilisées pour valoriser leurs métiers lors des 114 rencontres métiers ou visites d'entreprises proposées. Elles ont également reçu 328 personnes lors de simulations d'entretien et 154 jeunes de collèges des quartiers prioritaires dans le cadre de stage de 3^e ou d'actions visant à susciter des parcours de formation.

Dans ce cadre toujours, 56 sessions de sensibilisation ou formation RH ont été proposées aux entreprises de la Charte des 1 000.



GSF MERCURE

📍 Lyon 8

Sylvain Truffet

Chef d'établissement,
Lyon Pôle Santé

« La Charte des 1000 et l'accompagnement de la MMIE nous apportent beaucoup de contacts au niveau local avec de nombreux échanges et manifestations qui nous aident à recruter.

Vous êtes aujourd'hui notre partenaire n°1 pour le recrutement de nos ASH. À travers notre relation nous avons pu également valoriser notre société auprès des institutions lyonnaises. »

KIABI

📍 Champagne-au-Mont-d'Or

Sophie Rampon

Directrice

« Je suis partenaire de la Charte des 1000 afin de pouvoir participer et être acteur des différentes actions d'insertion de ma zone de chalandise, mais aussi pour réfléchir à la stratégie de la Métropole à travers différentes réunions avec les élus.

Le réseau que l'on crée aussi à travers cette Charte est partie prenante de ma motivation : se rencontrer, échanger, partager sur nos problématiques d'entrepreneurs en local est primordial dans le contexte économique et social actuel. »



Les prochains objectifs de la Métropole de Lyon quant à la Charte des 1 000

→ **Rendre plus concrètes** les retombées de la Charte des 1 000 pour les entreprises qui l'ont signée

→ **Continuer de développer** un réseau d'entreprises engagées dans l'insertion, relancer la charte par un portage politique du Président de la Métropole aux côtés d'autres partenaires institutionnels

→ **Outiller** la charte (avec des livrets méthodes pour les entreprises et des sas de formation pour toute entreprise signataire, sur différents thèmes : l'insertion, la lutte contre les discriminations...)

→ **Opérer** un bilan annuel précis par entreprise pour améliorer l'implication de chacune des entreprises signataires de la charte, et leur remettre le sticker de l'entreprise inclusive de l'année

→ **Systématiser** la proposition de signature de la charte par tous les comptes clés de la Métropole

→ **Mieux informer** les syndicats sur le contenu de la charte et ce en quoi elle consiste.





FOCUS SUR LA MAISON MÉTROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e) est un groupement d'intérêt public qui compte 27 membres du territoire.

SA CONSTITUTION RÉPOND À 3 ENJEUX MAJEURS :

- Répondre à l'ambition métropolitaine de développer sur l'ensemble de son territoire et, pour les publics les plus éloignés de l'emploi, une offre d'insertion par l'entreprise qui garantit l'équité de traitement des publics,
- Clarifier l'action publique en direction de l'entreprise et développer son efficacité,
- Optimiser les ressources du territoire au service de ces enjeux.

SES MISSIONS :

- Mobiliser les entreprises à travers la Charte des 1 000 pour un territoire inclusif
- Concourir à la promotion de l'emploi et de l'insertion sur 4 filières stratégiques
- Développer les clauses sociales dans les marchés publics et pour les opérateurs privés
- Animer et coordonner les acteurs de l'emploi et de l'insertion sur les territoires
- Structurer un réseau de proximité à partir des initiatives existantes
- Développer l'innovation sociale sur le territoire

BOLDODUC

📍 Francheville (Val d'Yzeron)

Grégory Poisay,

Directeur Général

« *Boldoduc travail au quotidien sa démarche RSE et est particulièrement engagé pour l'insertion et l'emploi. La signature de la Charte des 1 000 et notre implication pour son développement nous ont semblé tout à fait logiques.*

C'est ainsi que nous participons régulièrement à des colloques et groupes réflexions sur des thématiques liées à l'insertion et l'emploi en lien avec les institutions de la Métropole et la MMIE.

La Charte des 1 000 nous a accompagnés lorsque nous avons recruté 150 personnes en 15 jours (toutes demandeuses d'emploi) pour confectionner des masques en mai 2020. Nous mettons tout en œuvre pour répondre aux demandes de visites d'entreprises, de rencontres métiers et autres sollicitations pour partager nos pratiques, notre culture et notre implication locale pour l'emploi.

C'est dans cette optique que nous avons reçu des groupes d'enseignants, d'étudiants, de membres d'associations (type jardins de cocagne) et que nous faisons régulièrement appel à différents ESAT ou des écoles de production pour leur confier des missions participantes à l'accroissement de leurs activités. »

FÉDÉRATION ADMR RHÔNE ET MÉTROPOLE DE LYON

📍 Sain-Bel

Florine Guillon,

Chargée de Communication
et de Recrutement

« *Pour nous, une entreprise engagée c'est permettre de donner à chacun une chance équitable d'accès à l'emploi :*

→ *En donnant le même niveau d'information (ex : découverte métier, jobdating...)*

→ *En essayant de trouver des solutions pour chaque candidat et situation (ex : étude de chaque candidature et mise en place de solutions si possible pour que la personne puisse travailler, comme un véhicule)*

→ *En valorisant chaque candidature (entretien-conseil)*

Avec humanité et bienveillance, nous avons pu intégrer dans nos équipes des personnes très éloignées du marché du travail, car l'envie d'être utile auprès des autres a toujours été très présente, de la part des candidats, et nous a amenés à les engager. La Charte des 1000 nous permet justement :

→ *de partager nos informations de recrutement à des publics éloignés de l'emploi grâce à nos chargés de liaison*

→ *d'être accompagné et de se voir proposer diverses solutions nouvelles de recrutement et d'inclusion*

→ *de faire partie d'un groupe ayant les mêmes valeurs et objectifs, de partager nos expériences, de se retrouver, engagés dans les mêmes objectifs. »*



©Thierry Fournier

PÉPINIÈRE DE VALPRÉ

📍 Écully, Ouest Nord

Jean-Sébastien Cadix,

Directeur

« Mon engagement dans la Charte des 1 000 se traduit par deux choses :

→ Des simulations d'entretien avec des jeunes de la Mission Locale

→ La participation aux speed-meeting de l'alternance

L'intérêt de ce partenariat, c'est de pouvoir apporter mon expertise passée au sein de la DRH au service de jeunes qui en ont besoin et que l'on voit changer de posture, repartir avec plus de confiance après le travail de debriefing. C'est vraiment ce qui m'anime : apporter une modeste part au chemin qui les emmène vers l'emploi, et les voir intéressés, à l'écoute, et repartir avec le sourire ! »

LA FABRIQUE

📍 Francheville (Val d'Yzeron)

Fabrice Poncet,

Fondateur et Gérant de La Fabrique et vice-président CTIE

Comment se traduit votre engagement dans la Charte des 1 000 et qu'est-ce que vous apporte ce partenariat ?

Notre programme d'inclusion de personnes éloignées de l'emploi s'inscrit tout à fait dans la logique de la Charte des 1 000 : agir, même modestement, mais être nombreux à agir. Au sein de la charte, on découvre d'autres approches et d'autres expériences.

Pour vous être une entreprise engagée c'est ?

Faire notre part du job : les entreprises peuvent, elles aussi, contribuer à l'inclusion des personnes les plus éloignées. Ce n'est pas seulement le travail de l'État ou des associations.

BR PARTNERS

📍 Champagne au Mont d'Or

Bruno Ryon,
Dirigeant

« Mon engagement dans la Charte des 1 000 se traduit essentiellement par de l'accompagnement individuel auprès de personnes en recherche de poste : participation aux sessions de simulations d'entretiens, tutorat. Pour moi être une entreprise engagée (dans ce projet) c'est avant tout être dans un soutien 'concret' auprès des personnes en recherche d'emploi afin de les aider à faire régulièrement des petits pas vers la réussite de leur projet, et de partager mes expériences pour construire leur propre parcours. »

VÉLOGIK

📍 Lyon 6

Franck Brédy
Président

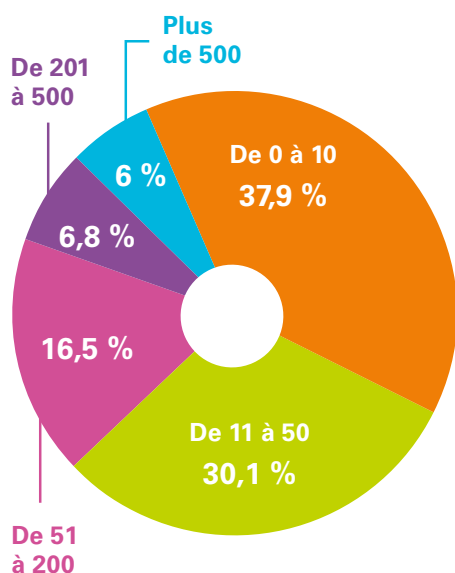
« Le dispositif IOD se prête magnifiquement bien à la détection de talents. Les personnes et les managers se sentent vraiment accompagnés. C'est important aussi pour les équipes de savoir qu'elles ne sont pas seules lors de l'intégration. »



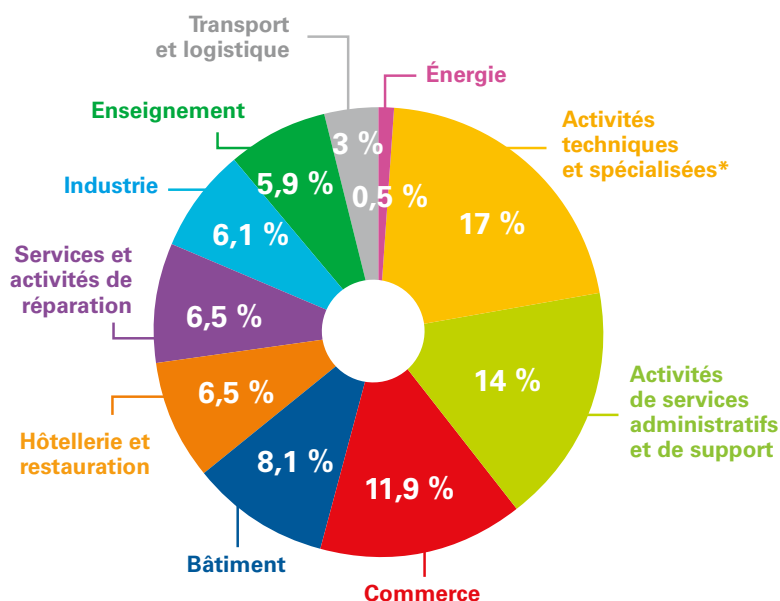
TYPOLOGIE DES ENTREPRISES SIGNATAIRES DE LA CHARTE DES 1 000

TYPOLOGIE DES ENTREPRISES SIGNATAIRES

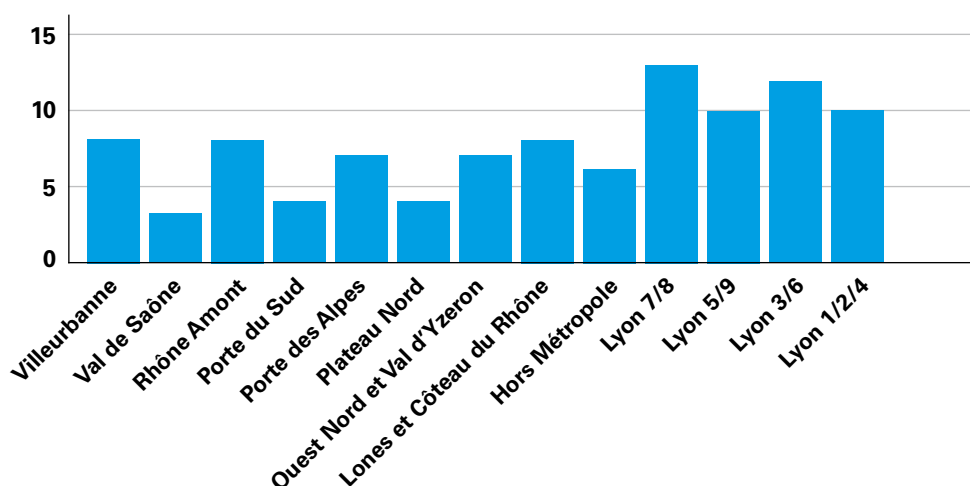
En nombre de salariés



RÉPARTITION DES ENTREPRISES SIGNATAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



RÉPARTITION (EN %) DES ENTREPRISES SIGNATAIRES PAR CONFÉRENCE TERRITORIALE DES MAIRES (CTM)



ANIMATION ANNUELLE ET SUIVI DES ENTREPRISES PAR LA MAISON MÉTROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI

Un accompagnement de proximité

Les entreprises de la Charte des 1 000 ont toutes un correspondant local : le/la Chargé-e de Liaison Entreprises Emploi (CLEE) qui les accompagne dans la réalisation de leurs engagements pris lors de la signature de la Charte des 1 000.

Le ou la CLEE va proposer à l'entreprise de participer par exemple à des forums emploi, à des événements de valorisation des métiers en ouvrant les portes de son entreprise à des demandeurs d'emploi... Chaque entreprise pourra solliciter son CLEE pour un entretien individuel avec un demandeur d'emploi qui souhaite bénéficier d'une simulation d'entretien ou d'un entretien-conseil ; ou pour bénéficier de conseils pour recruter avec des méthodes innovantes, non discriminantes, sans CV, des demandeurs d'emploi motivés possédant les savoir-être recherchés par l'entreprise.

Les entreprises sont amenées à participer 3 fois par an à des événements « réseau » : « Le rendez-vous des entreprises engagées ». Événements lors desquelles elles découvrent les bonnes pratiques du recrutement inclusif, les ressources de l'éco-système emploi insertion

pour les accompagner dans leur développement RH, et les possibilités d'achat socialement responsable, par exemple.

Une fois par an, l'entreprise est évaluée sur le nombre de personnes bénéficiaires des actions réalisées et sur les ressources qu'elle a consacrées aux engagements faits et est invitée à définir ses objectifs pour



© Thierry Fournier

l'année N+1.

Une gouvernance renouvelée

La nouvelle Charte des 1 000 sera pilotée par un comité partenarial organisé par la MMI'e et réunira au moins 2 fois par an :

- Un chef d'entreprise « ambassadeur »
- La Vice-Présidente de la MMI'e en charge des entreprises, 1^{re} Vice-Présidente de la Métropole - Emeline Baume
- 10 chefs d'entreprise représentant chacun les territoires (les vice-présidents des CTIE)
- 1 représentant de l'État
- 1 représentant Pôle Emploi
- 1 représentant des services de la Métropole Direction insertion et emploi et Direction action et transition économique de la Métropole
- 1 représentant de la MMI'e
- 1 représentant des acteurs de l'accompagnement de publics (RMI 69)
- 1 représentant des acteurs de l'insertion par l'économique (Synergie IAE)
- Le Président du conseil d'orientation de la MMI'e – Président du CJD Lyon Métropole, Monsieur Alexandre Perga

Des temps forts toute l'année

Sur chaque territoire, les entreprises seront amenées à échanger sur leurs problématiques et bonnes pratiques mensuellement à travers « Les petits déjeuners RH ». Deux fois par an, la MMI'e organisera la semaine des entreprises engagées (la prochaine a lieu du 11 au 15 avril 2022) avec des événements de valorisation et de mobilisation des partenaires et des entreprises.

Annuellement, une soirée rassemblera l'ensemble des entreprises de la Charte et permettra aux entreprises de témoigner de leur expérience et de valoriser les initiatives les plus remarquables pour l'inclusion et l'emploi.

Enfin, une newsletter « Whatsnew » est éditée mensuellement pour communiquer l'agenda des manifestations, permettre le retour sur les actions réalisées, et donner aux entreprises les informations sur les aides et mesures dont elles ont besoin pour être accompagnées dans leurs recrutements.

CONTACTS PRESSE

Métropole de Lyon

Anaïs Mercier

amercier@grandlyon.com

04 26 99 34 27

06 98 73 61 96

MÉTROPOLE DE LYON

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole